

## BUDGET PREVISIONNEL <sup>1</sup>

DEPENSES <sup>2</sup>		RECETTES	
Frais de location <sup>(b)</sup>		Autofinancement	
Spectacle Clown	578,00		
Prestation Animation	150,00		
Gaîter Comité des fêtes <sup>(b)</sup>	100,00	Participation des personnes <sup>(d)</sup>	
		65 Adultes x 2 €	195,00
Boissons et alimentation		25 Enfants x 1 €	25,00
Pains surprise (8)	170,00	Dont 10 personnes gratuits	
Buchs polonois (15 x 17 €)	255,00	Autres financements	
Cake / Jus de fruits / eau / café	102,00	Spectacle Clown	
Achat de fournitures <sup>(c)</sup>		par Comité des fêtes du Centre	578,00
Nappes / Serviettes / Nouvelle fête de la cygne / Guirlandes déco	75,00		
Assurance	60,00	Prestation Animation pour Ballon et gaîter	150,00
		par le Comité des fêtes Ste Elisabeth	100,00
Tracts, affiches			
Affiches / Flyers	30,00		
Taxes (SACEM)		Aide demandée au PIC	672,00
Présence Père Noël (don)		Présence Père Noël (don)	
Divers			
Animation Ateliers Noël	200,00		
Valorisation du bénévolat par Noël	100,00	Don des bénévoles par Noël	100,00
HORIZON 9	250,00	HORIZON 9	250,00
<b>Sous-total des dépenses engagées</b>	<b>2070,00</b>		2070,00
Financement d'un autre projet <sup>(e)</sup>			
<b>Total</b>	<b>2070,00</b>	<b>Total</b>	<b>2070,00</b>

<sup>1</sup> Ne pas inscrire les centimes

<sup>2</sup> Joindre impérativement les devis

<sup>(a)</sup> Si le local d'une association est utilisé, assurez-vous que celle-ci est protégée pour accueillir votre événement.

<sup>(b)</sup> Pour les voyages collectifs, le Règlement intérieur indique les conditions suivantes :

- avoir fait l'objet d'une animation préalable sur le quartier, afin de contribuer à leur autofinancement ;
- être encadrés par plusieurs adultes (autorisation parentale pour les mineurs non accompagnés de leurs parents) ;
- être couverts par une assurance ;
- contenir une activité à finalité éducative ou culturelle.

<sup>(c)</sup> Ce poste exclu les investissements matériels ; seuls les consommables et petits matériels servant à organiser l'action (papier, colle, etc.) sont pris en compte.

<sup>(d)</sup> La contribution financière ou matérielle des participants bénéficiaires du projet est indispensable. Cette participation doit représenter au moins 10 % du montant de l'aide demandée au PIC.

<sup>(e)</sup> Si des bénéfices générés par l'action sont destinés à financer une opération (sorties, voyages, dons à une organisation caritative, etc.), il est impératif d'en indiquer le montant.

**SIGNATURES DES PORTEURS DU PROJET**

Fait à : *Roubaix* Date : *13/10/2021*

*Sandra DELVIGNAT*  
*Laurie Hautecoeur*

*Paul Eckhout*